

SAINTE-LUCIE
DES LAURENTIDES

Formulaire de remboursement des frais d'activités

REMBOURSEMENT DE FRAIS NON-RÉSIDENT -
MAXIMUM 80 \$ DEUX FOIS PAR ANNÉE, PAR PERSONNE

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom

Date de naissance

Nom du parent qui
fait la demande

Adresse

ACTIVITÉS

1^{ère} activité Saison

Lieu

2^e activité Saison

Lieu

DESCRIPTION DES COÛTS

	1 ^{ère} activité	2 ^e activité
Coût d'inscription non-résident :	\$	\$
Coût d'inscription résident :	- _____ \$	- _____ \$
Demande de remboursement :		

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ (Résolution # 15-11-158 amendant la résolution # 10-12-232)

Les personnes résidant à Sainte-Lucie-des-Laurentides s'inscrivant à des activités non offertes par la municipalité sont admissibles à un remboursement de « frais non-résident » (la différence entre le tarif non-résident et le tarif résident), jusqu'à concurrence de 80 \$, deux fois par année, par personne, sur présentation du reçu original et d'une preuve de résidence.

J'ai pris connaissance des conditions d'admissibilité.

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Code budgétaire		Montant admissible	
# Chèque			
Nom de l'employé		Date	